

Directive ontarienne sur l'utilisation responsable de l'IA — divulgation obligatoire des cas d'usage, avec des lacunes relevées par les organismes de contrôle

AI in the Public Sector · Bonne pratique · Canada

Score de qualité : 53/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

La directive ontarienne sur l'IA (en vigueur le 1er déc. 2024) oblige ministères et organismes à gérer les risques et à publier leurs cas d'usage ; les autorités relèvent l'absence d'évaluations d'impact obligatoires et de structures de responsabilité.

Dimensions clés

Dimension	Score
Evidence of impact / measured public value	1/3
Transparency, fairness & accountability	2/3
Transferability / demonstrated replication	1/3
Scalability beyond pilot	2/3
Governance, capability & sustainability	2/3

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

C-NAPSE web research — consulté le 2026-09-29

Government of Ontario (Ministry of Public and Business Service Delivery and Procurement) — consulté le 2026-09-29

Ontario's Trustworthy AI Framework — consulté le 2026-09-29

AI use cases in the Ontario Public Service (dataset) — consulté le 2026-09-29

IPC-OHRC Principles and the OPS AI Directive — consulté le 2026-09-29

Citer — Evidoria. Directive ontarienne sur l'utilisation responsable de l'IA — divulgation obligatoire des cas d'usage, avec des lacunes relevées par les organismes de contrôle. ID persistant : cd0fd6e9-c364-41f4-80d2-e7414a8b4f74.